

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Déchetterie de Onnaing sur la commune principale de l'AIOT 2 Rue des Entrepôts 59264 Onnaing.

La référence de votre dossier est A-3-9A84Y6UD8 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 13/12/2023 à 16h51 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **24590116000011**

Raison sociale **COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE**

Forme juridique **Communauté d'agglomération**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

2 Place de l'Hôpital Général

2 Place de l'Hôpital Général

Valenciennes

59300 VALENCIENNES

Signataire

Qualité : **Président**

Référent

Fonction : **Responsable des déchetteries communautaires**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Déchetterie de Onnaing**

Description des activités :

La déchetterie de Onnaing a été construite par la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole (CAVM) en 2006/2007. Un dossier de demande de déclaration en application du décret n° 771133 du 21 septembre 1077 a été adressé au Préfet le 10 novembre 2006. Cependant, après divers échanges entre la CAVM et la Préfecture en 2007, l'instruction du dossier semble ne pas

avoir aboutie. En conséquence, la présente demande intervient afin de régulariser la situation de la déchetterie de Onnaing. Depuis la parution du décret n°2012-384 du 20 mars 2012 modifiant la nomenclature des installations classées et notamment la rubrique 2710 relative aux installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, les activités de la déchetterie de Onnaing relèvent des rubriques 2710-1-b (DC) et 2710-2-b (DC). La déchetterie de Onnaing est située rue des Entrepôts sur la parcelle cadastrée B 8070. La superficie totale du terrain sur lequel est implantée la déchetterie est de 6119 m². La ville de Onnaing est propriétaire du terrain. La déchetterie accueille les déchets suivants : Collecte déchets dangereux Supérieure ou égale à 1 t et inférieure à 7 t (DC) Huile moteur : 1 t Bidons souillés : 0,5 t Piles : 0,3 t Néons : 0,13 t Radiographies : 0,2 t Cartouches encre : 0,1 t DEEE : 1 t TOTAL : 3,23 t Collecte déchets non dangereux Supérieur ou égal à 100 m³ et inférieur à 300 m³ (DC) Encombrants : 2 bennes de 30 m³ Déchets verts : 2 bennes de 30 m³ Gravats : 2 bennes de 15 m³ Ferrailles : 1 benne de 30 m³ Cartons : 1 benne de 30 m³ Bois : 1 benne de 30 m³ Pneus : 1 conteneur de 30 m³ (300 pneus) Huile végétale : 0,5 m³ Capsules café : 0,25 m³ Ampoules : 0,5 m³ Verre : 2 m³ Papier : 2 m³ Textiles : 4 m³ TOTAL : 279,25 m³

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **2 Rue des Entrepôts 59264 Onnaing**

X : 742940

Y : 7033182

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2710	2710-1-b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	Quantité susceptible d'être présente 3.23 t	DC	
2710	2710-2-b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	Volume susceptible d'être présent 279.25 m3	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets de bureaux et de repas des agents de la déchèterie sont évacués par la collecte des ordures ménagères et des flux recyclables. Les déchets de l'exploitation du site correspondent essentiellement aux boues de curage du séparateur hydrocarbures. Ces déchets sont évacués en filière autorisée.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Moyen d'alerte: téléphone (fixe et portable). Présence d'extincteurs appropriés. 1 poteau incendie (60m3/h) placé en face de la déchetterie sur la voie publique.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration Date de dépôt

Dossier de déclaration relatif à la création
d'une déchetterie à Onnaing 10/11/2006

**Organisme
en charge de
l'instruction**
service
d'inspection
des
installations
classées pour
la protection
de
l'environnement

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)